Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration du Conseil d'Etat sur l'accueil des étrangers

Le Conseil d'Etat s'inquiète de la recrudescence de discours et d'actes exprimant l'intolérance de leurs auteurs à l'égard des étrangers, notamment des réfugiés ou des requérants d'asile accueillis dans le canton. Dans une déclaration publiée ce jour, il demande en particulier à tous les responsables politiques des communes et du Canton ainsi qu'à tous les agents de la fonction publique d'y être attentifs, et d'éviter tout propos qui pourrait de près ou de loin légitimer des attitudes racistes o

Voici la déclaration du Conseil d'Etat :

« Les requérants d'asile, dans leur grande majorité, sont venus chez nous chercher un abri contre la violence qu'ils subissaient dans leur propre patrie. Leur condition est celle d'exilés non volontaires. Admis à titre provisoire, ils souhaitent généralement pouvoir retourner dans leur pays dès que les conditions d'un retour sont réunies. En attendant, ils doivent se conformer aux lois en vigueur dans notre pays, ainsi qu'aux règles particulières qui leur sont imposées. Ils ne menacent en rien notre sécurité. Ils ont le droit, comme tous les habitants du canton, d'être protégés contre les menaces ou les actes de violence de tout délinquant suisse ou étranger, y compris de leurs congénères.

« Le Conseil d'Etat est parfaitement au clair sur le fait qu'il y a parmi les requérants d'asile des délinquants et des groupes organisés en vue d'activités délictueuses. Il entend que leurs activités soient surveillées et réprimées conformément à la loi, avec toute la rigueur requise par la sauvegarde de la tranquillité publique. Mais cette rigueur doit s'appliquer exclusivement aux délinquants et aux criminels, indépendamment de leur origine, de leur race ou de leur nationalité.

« Le Conseil d'Etat se réjouit de constater que de nombreuses initiatives ont été prises, soit par des communes, soit par des associations de citoyens, pour alléger le sort des réfugiés de la violence, pour les aider à maintenir et à développer des liens sociaux au sein de leur communauté culturelle comme avec la population locale. Ces initiatives sont à l'honneur de notre Canton. Elles manifestent la capacité du peuple vaudois à accueillir l'étranger, à respecter sa culture et à s'enrichir à son contact.

« Mais le Conseil d'Etat sait aussi qu'il peut exister une tentation naturelle à faire porter à l'étranger le poids des difficultés résultant de la conjoncture économique, du chômage et des mutations sociales que traverse notre pays, comme tous les pays industrialisés. Cette tentation, même si elle est compréhensible, doit être combattue de la manière la plus ferme partout où elle se manifeste. Elle ne saurait être banalisée. Il en va des valeurs essentielles qui fondent notre identité nationale et cantonale. C'est pourquoi le Conseil d'Etat appelle les citoyens vaudois à éviter tout propos et tout acte de type raciste ou xénophobe. Cet appel s'adresse en premier lieu aux responsables politiques, aux partis et à toutes les autorités, ainsi qu'aux agents de la fonction publique, dont les attitudes ont valeur de référence ou d'exemple pour l'ensemble de la population. »

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 août 1999

Claude Ruey, président du Conseil d?Etat, 021/ 316 40 00

Decasile